

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 13 Février 2023 – 19h00
sous la présidence de **Roseline GOURDON – Maire de la commune de Boucé**

Membre(s) absent(s) excusé(s) : Matthias DAGON

Membre(s) absent(s) : Angélique FOURNIER

Secrétaire de séance : Eveline BONAMY

DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL, A L'ÉTAT (DETR) ET A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE POUR LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS 2023

Madame le Maire présente au conseil municipal tous les dossiers de demandes de subventions à déposer avant le 15 Février pour les travaux suivants :

- **Atelier Municipal Route de Montaigu – 104 332,07 € HT de travaux :**
 - o Conseil Départemental : demande accord définitif de subvention (dispositif « bâti ») : 30 261,57 €
 - o Communauté de Communes : demande fonds de concours pour 17 900 €
 - o Rappel : Accord de subvention de l'Etat (DETR) reçu en 2022 pour 35 305,17 €
- **Travaux à l'école (isolation, chauffage, éclairage et huisseries) – pour 131 927,92 € HT de travaux :**
 - o Conseil Départemental : demande d'accord de principe de subvention (dispositif amélioration énergétique des bâtiments recevant du public) : 46 174,77 €
 - o Etat (DETR) : dispositif « rénovation énergétique des bâtiments publics » pour 59 367,56 €
- **Achat de matériel à la cantine et aménagement du kiosque Place Goutaudier – pour 10 080,08 € d'acquisition :**
 - o Conseil Départemental : demande d'accord définitif de subvention – dispositif « solidarité départementale » : 5 000 €
- **Achat de trois cases pour le columbarium : 3 960,00 € HT**
 - o Etat (DETR) – dispositif « bâtiments et équipements communaux » : 1 386,00 €
- **Reconquête des Centres-Villes et Centres-Bourgs :**
 - o Dossier 1 - globalité des plans d'action pour les 5 années (2023 à 2026) : 2 510 743,20 € HT
 - Conseil Départemental : demande d'accord de principe de subvention pour 750 028,98 €
 - o Dossier 2 – fiche action n°1 – programme 2023 – Rénovation d'un logement communal : 64 256,23 € HT de travaux
 - Conseil départemental : demande d'accord de principe de subvention – dispositif « RCVCB – Action 1 » pour 35 987,45 €
 - Etat (DETR) : nouveau dispositif « Fonds Vert » - 12 224,53 €
 - o Dossier 3 – fiche action n° 2 – Phase 1 – Réaménagement pôle Mairie / salle polyvalente – Étude déviation : 20 000 € HT de frais
 - Conseil départemental : demande d'accord de principe de subvention – dispositif « RCVCB – action 2 – phase 1 » pour 10 800 €.
- **Rénovation d'un logement communal – pour 64 256,23 € de travaux**
 - o Voir demandes ci-dessus dans le cadre du RCVCB au Conseil départemental et Etat
 - o Communauté de Communes : demande fonds de concours pour 1 753,00 €

Le conseil municipal a approuvé le dépôt de ces dossiers à l'unanimité des membres sauf pour les trois dossiers du dispositif Reconquête des Centres Villes et Centres Bourgs (1 voix « contre »).

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE
FINANCEMENT DU CONTINGENT DU SDIS DE L'ALLIER
ADOPTION TRANSFERT DE COMPÉTENCE

Madame le Maire informe le conseil municipal de la notification d'une délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire en date du 30 janvier 2023 qui propose la prise de compétence supplémentaire « financement du contingent du SDIS de l'Allier » portant exclusivement sur les dépenses relatives aux contributions obligatoires au SDIS de l'Allier, hors dépenses d'investissement, par la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire en lieu et place de ses communes membres, à partir du 1er janvier 2023.

Toutes les hausses possibles de contingent SDIS seront supportées par la Communauté de communes à partir du transfert de la compétence, à savoir dès l'année 2023.

Le montant du contingent sera déduit de l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes aux communes membres chaque année.

Le Conseil Municipal approuve ce transfert de compétence à l'unanimité des membres présents.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE
CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Madame le Maire informe le conseil municipal de la délibération du conseil communautaire du 12 Décembre 2022 portant sur le projet de création d'un groupement de commandes entre eux et les communes membres afin de réaliser des économies sur les achats récurrents.

La commune de Boucé a donc la possibilité d'adhérer à ce groupement à caractère non-exhaustif : la commune adhérente reste libre de participer ou non aux différentes procédures d'achat qui seront lancées.

Le conseil municipal a accepté l'adhésion de la Commune de Boucé au groupement de commandes initié par la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire.

TITULARISATION D'UN AGENT COMMUNAL
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal l'embauche sous contrat d'un agent depuis le 24 Juin 2022 à raison de 4 heures par semaine. Cet agent travaille également pour une autre municipalité pour une durée hebdomadaire de 28/35^{ème}.

Compte tenu des besoins d'un agent technique supplémentaire pour l'entretien des espaces verts, le conseil municipal accepte la titularisation au 1^{er} Avril 2023 à raison de 4 h par semaine.

PROPOSITION D'ADMISSION EN NON-VALEURS DE CRÉANCES
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Service de Gestion Comptable de Moulins (SGC) a communiqué les listes de créances dues par des particuliers pour des dettes de redevance d'assainissement et des dettes de cantine.

Madame le Maire a présenté au conseil municipal les montants qu'il faudrait inscrire aux prochains budgets (692,56 € au budget assainissement et 121,92 € au budget principal) et ainsi annuler ces dettes par un mandatement communal en 2023.

Après échanges et délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Refuse la prise en charge de ces admissions en valeur
- Demande aux services de la Trésorerie de Moulins de procéder à de nouvelles relances

MOTION CONTRE LA FERMETURE DES CLASSES

Le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la motion proposée par la Communauté de communes contre la fermeture des classes dans notre Académie et plus particulièrement dans le département de l'Allier : 58 postes d'enseignants seraient retirés à l'Académie de Clermont-Ferrand à la rentrée 2023, dont la moitié pour le Département de l'Allier.

La suppression de 29 postes d'enseignants dans l'Allier, conduisant à davantage encore de fermetures de classes, aurait pour conséquence des effectifs beaucoup plus élevés.

Ces mesures auraient un lourd impact pour les communes qui ont réalisé de nombreux investissements et impacteraient aussi le personnel communal mis à disposition des enseignants.

Sur proposition de Madame le Maire, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal refuse les fermetures de classes prévues à la rentrée 2023 sur le territoire et demande à l'Inspection Académique des Services de l'Education Nationale de maintenir les moyens humains nécessaires à une prise en charge pédagogique de qualité pour tous les élèves.

QUESTIONS DIVERSES

Adressage des voies : les listes ont été transmises aux services des impôts, les adresses sont prêtes à être validées sur la plateforme Base Adresse Nationale et les panneaux vont être commandés dans les jours à venir. Chaque Boucétouais concerné recevra un courrier d'information ainsi qu'un certificat d'adressage à communiquer aux organismes concernés.

Étang communal : ouverture de la pêche le Samedi 25 Février. L'étang est désormais géré par la Fédération Départementale de pêche

Centre Social de Jaligny / Neuilly : organise une réunion d'information pour la mise en place d'ateliers numériques destinés aux seniors le Jeudi 23 Février à 10h00 à la salle des associations. Ces ateliers ont pour objectif d'apporter aux participants des aides pratiques à l'utilisation des ordinateurs, smartphones, tablettes...

Prochaine réunion du conseil municipal : Lundi 3 Avril 2023 à 19h00